

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 03 MAI 2021**

**à 20 HEURES**

**PRESENTS** : **PLISSON** Céline – **POIRAUD** Joël - **PRODHOMME** Willy - **SAVATIER** Anne – **CAYET** Christophe – **BRION** Laurent - **ROBERT** Christelle - **VIGNAUD** Pascal - **GIRARD** Valérie - **VRAY** Frédérique – **LARGEAU** Frédéric - **METIVIER** Elen - **MARCHAL** Alexandre

**ABSENT NON EXCUSE** : **NOIRAUD** Alain

Secrétaire : Monsieur POIRAUD Joël a été élu secrétaire

### **ORDRE DU JOUR**

- **Transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Haut-Poitou**
- **Questions Diverses**

### **Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Haut-Poitou**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16 ;

**Vu** la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment son article 136 qui prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la Loi), sauf opposition d'au moins un quart des communes membres (soit 7 communes) représentant au moins 20% de la population (soit 8 325 habitants) ;

Initialement prévu au 1er janvier 2021 pour les communes n'ayant pas procédé au transfert de la compétence PLU à leur communauté de communes ou à leur communauté d'agglomération au 27 mars 2017, en vertu de l'article 136- II de la loi ALUR, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report, au 1er juillet 2021 dans le cadre de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Aussi la dernière loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du 15 février 2021 dispose que la **période laissée pour s'opposer au transfert de la compétence PLU court désormais du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021** (loi n°2021-160 du 15 février 2021, art. 5).

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-040, en date du 06 décembre 2016, portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Mirebalais, du Neuvilleois et du Vouglaisien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide,  
A l'unanimité, (13 voix « POUR »)

**Article 1<sup>er</sup>** : De ne pas s'opposer au transfert de la compétence en matière « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes du Haut Poitou ;

**Article 2** : Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour poursuivre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : Madame le Maire est chargée de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Vienne, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Poitou.

### Installation d'un compteur électrique pour dépôt de pain à Bournezeau

Madame le Maire présente un devis de Sorégies pour l'installation d'un compteur électrique à Bournezeau en vue d'un dépôt de pain par la Boulangerie « La Briole » de Neuville de Poitou. Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de prendre de plus amples renseignements auprès du boulanger et de Sorégies. Affaire à suivre.

### Permanences aux Elections Départementales et Régionales

**DIMANCHE 20 JUIN 2021**

<b><u>ELECTIONS DEPARTEMENTALES</u></b>			<b><u>ELECTIONS REGIONALES</u></b>		
Ouverture du Bureau de Vote à 08h00			Ouverture du Bureau de Vote à 08h00		
Président	PLISSON Céline		Président	PLISSON Céline	
Assesseurs	POIRAUD Joël	CAYET Christophe	Assesseurs	BRION Laurent	VIGNAUD Pascal
Secrétaire	SAVATIER Anne		Secrétaire	SAVATIER Anne	
08h00 à 10h30	SAVATIER Anne	CAYET Christophe	08h00 à 10h30	BRION Laurent	VIGNAUD Pascal
10h30 à 13h00	PRODHOMME Willy	POIRAUD Joël	10h30 à 13h00	GIRARD Valérie	METIVIER Elen
13h00 à 15h30	ROBERT Christelle	PLISSON Céline	13h00 à 15h30	CAYET Christophe	LARGEAU Frédéric
15h30 à 18h00	PRODHOMME Willy	SAVATIER Anne	15h30 à 18h00	BRION Laurent	VIGNAUD Pascal
Fermeture du Bureau de Vote à 18h00			Fermeture du Bureau de Vote à 18h00		

Le tableau des permanences aux élections du 27 Juin est en cours d'élaboration.